

HILA MG H54 # 6

Cocagne le 27bre 1800

Pour contenter les importunitée des sauvages de Rechibouctou; j'ay l'honneur d'adresser de leur part la présent à Vôtre Excellence; ils disent jusqua presant n' avoir fait aucune demande de terre, mais voyant que ce dit havre s'établit rapidment, et dans l'espérance que Vôtre Excellence daigner avoir quelques Egards à leur grands besoins, avant que le tout s'occupe, et soit accordée, me prient d'exposer a Vôtre Excellence leur très humbles demandes; ils se disent plus nombreux que les Sauvages de Bouctouch, et desireroient obtenir, si vôtre Excellence daigne avoir pour agreable de leur accorder; depuis les plus hautes habitations jusqu'au refoul, des deux cotées de la Riviere, c'est à dire les plus hautes habitations qui ont été arpenté pour les Anglois; ils se plaignent quil y a aujourd'huy un homme seule sans famille que se place dans leur ouvrages, et où ils desirent D'obtenir.

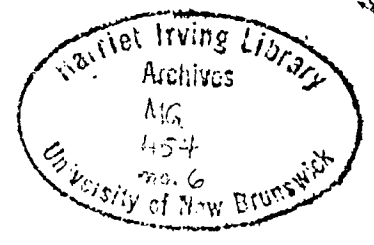
ils me prient également D'expose à Vôtre Excellence que le peu d'industrie qu'ils ont, et la pauvreté ou ils sont, ne leur permet pas de pouvoir avoir de filets, et ne peuvent nullement profiter de la pêche de harangs, Gaspareaux, ou Saumons; Dans la nécessité ou ils sont, et la difficulté qu'ils ont à pouvoir vivre, n'ayant d'autre ressource que sur le poisson qu'ils peuvent prendre l'hyver, ils prient très humblement Vôtre Excellence, si elle daigne avoir pour agreable de leur accorder le droit de pêche, de bar et d'anguille, dans l'entendue de terrain qu'il plaira à Vôtre Excellence de leur accorder exclusivement a toute autre personne; etant obligé de me rendre a leurs demandes, je prie très humblement Vôtre Excellence d'excuser cette importunité; dans cette esperance je suis très respectueusement.

Monsieur  
de Vôtre Excellence

Le très humble très obeisant  
et soumis serviteur  
joseph Gueguen

Cocagne le 24<sup>th</sup> 1800

Monsieur



Son Excellence  
Monsieur Carleton & C

Fredonction



Vous contentes les importunités des Sauvages de  
Rechiouctou; j'ay l'honneur d'adresser de leur part  
la présente à Votre Excellence; ils disent qu'ils n'au-  
raient fait aucune demande de terre, mais voyant  
que ce dit Savre se abloit rapidement, et sans l'esperance  
que Votre Excellence daignera avoir quelque regard  
à leur grand besoin, avant que le tout s'occupe, et  
soit accordée, me prient d'exposer à Votre Excellence  
leur très-humbles demandes; ils se disent plus  
nombreux que les Sauvages de leur Nation, et  
desireroient obtenir, si Votre Excellence daigne avoir  
pour agréable de leur accorder; de puis les plus  
grands

BC-00007.0002

habitations  
hauts jus qu'au ne font, des deux Côtés de la Rivière,  
est à dire les plus hautes habitations qui ont été  
inventées pour les Anglois; ils se plaignent qu'il y a  
aujourd'hui un homme seul à une famille qui se place  
dans leurs ouvrages, et où ils desinent d'obtenir.

ils me prient également de proposer à votre  
excellence que si peu industrie qu'ils ont, et la  
pauvreté où ils sont, ne leur permet pas de pouvoir  
avoir de filets, et ne peuvent nullement profiter  
de la Pêche de harangs, Gaspareaux, ou saumons.  
Et par la nécessité où ils sont, et la difficulté  
qu'ils ont à pouvoir vivre, n'ayant d'autre ressource  
que sur la Pêche qu'ils peuvent prendre. Ils prient  
ils prient très humblement votre Excellence, si  
elle daigne avoir pour agréable de leur accorder  
le droit de Pêche de Bar, et d'anguille, dans  
l'étendue de terrain qu'il plaira à votre Excellence

de leur accorder exclusivement à toute autre  
Personne, et tant obligé de me rendre à leur  
Demande, je prie très humblement votre Excellence  
d'excuser cette importunité; dans cette espérance  
je suis très respectueusement.

Monsieur

de votre Excellence

Le très humble très obéissant  
et soumis serviteur  
Joseph Guéguen

Cocagne the 2<sup>nd</sup> of September 1800

To satisfy the importunities of the savages of Rechibouctou, I have the honour of addressing on their part the following with your Excellency; they said until present they have not make any demand on earth, but seeing that this said haven established itself rapidly, and in the hope that Your Excellency deigned to have some respect to their humble needs, before all is occupied, and has been granted, begged me to express to Your Excellency their very humble demands; they said that they are more numerous than the savages of Bouchtouch, and wanted to [get your permission], if your Excellency deigned have for agreeable to give them; from the highest dwellings to the [refoul] on both sides of the river, or in other words, the highest areas, were [set aside] for the English; they are complaining that today a man without a family works for them, where they desired to have him.

They begged me also to express to your Excellency that the small amount of industry that they have, and the poverty where they are, does not allow them to be able to have nets, and they cannot profit from the fishing of herring, alewife, or salmon; due to the necessity, and the difficulty that they have being able to survive, not having any other resource but fish that they can lose in the winter, they beg very humbly Your Excellency, if she finds it agreeable, to give them the right to fish "bar" [multiple meanings – could mean tilefish, bass, halibut] and eel, in the extent of the land that pleases Your Excellency, to give them exclusive rights; being obliged to address their demands, I beg very humbly Your Excellency to excuse this importunity; in this hope, I am very respectful.

Sir of your Excellency.

The very humble very obedient and submissive servant,

Joseph Gueguen